

## Acompte des aides PAC 2014

*Question :*

*J'ai reçu un SMS de la DDT début octobre m'indiquant le versement d'une avance sur les aides PAC. Pouvez-vous détailler le niveau des différents acomptes ?*

*Réponse :*

En effet, de plus en plus la DDT vous informe, au moyen de SMS, des grandes étapes de la campagne PAC (périodes de déclarations, paiements...). Il s'agit d'un moyen très pratique de vous alerter... A condition toutefois d'avoir renseigné votre numéro de portable au moment du dossier PAC.

Ainsi, comme d'habitude, le versement d'un acompte est confirmé pour les 16, 17 et 31 octobre :

- 50 % du montant des aides découplées (DPU).
- 50 % des aides ovines et caprines.
- Pour la PMTVA : 121,50 € /femelle (40 premières) et 112,50 € pour les suivantes, (64,5 % de la part principale et 45 % de la part prévue pour l'aide complémentaire), dès lors que la période de détention obligatoire de 6 mois est achevée.
- 75 % du montant de la prime herbagère agroenvironnementale (PHAE2) seront versés aux éleveurs concernés à partir de mi-octobre.
- Enfin, comme nous l'avons indiqué dans le Face à la PAC du 18 septembre dernier, les éleveurs ont reçu mi-septembre, 75 % de l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN).

Pour mémoire, la « discipline financière » s'appliquera au moment des versements des soldes de ces aides, tandis que le mécanisme de modulation est supprimé à partir de cette campagne PAC 2014.

*Question :*

*On ne reçoit plus les relevés de ces paiements, c'est ça ?*

*Réponse :*

Tout à fait, comme vous le savez, nous sommes désormais dans l'ère du « dématérialisé ». Grâce au SMS de la DDT, vous êtes avertis. Ensuite, pour vous procurer, et vérifier, les relevés de situation qui rendent compte des versements effectués, vous devez vous connecter sur [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr). Après avoir saisi votre identifiant (PACAGE) et votre mot de passe (et si besoin votre code TéléPAC juillet 2014), cliquez sur le lien "Mes courriers" figurant dans l'encadré en bas à gauche, dans "Mes données personnelles". Chaque compte-rendu de paiement est classé par campagne et peut être téléchargé.

**Alain GUILLON – Gilles ROUX**  
Chambre d'agriculture de la Vienne

Vivonne .....	05.49.36.33.60	Bonneuil-Matours .....	05.49.85.87.80
Montmorillon.....	05.49.91.01.15	Mirebeau .....	05.49.50.44.29